



A : A tous les partenaires
Date : 13 décembre 2012
Sujet : Consultation des Parties Prenantes UCI – Liste des thèmes à débattre

Axe 1: La mondialisation

Objectif : le cyclisme doit tirer parti de sa nature universelle. En plus d'être socialement responsable, le cyclisme doit s'assurer qu'il reste en phase avec l'évolution globale du sport au sein de la société.

Parmi les thèmes qui seront abordés :

- Comment le cyclisme peut encourager une plus grande participation des femmes
- Comment identifier les tendances démographiques et territoriales ainsi que les opportunités au sein du cyclisme (par exemple, la croissance de l'intérêt des jeunes pour le sport)
- L'introduction du cyclisme dans de nouveaux pays, tout en maintenant le haut niveau des épreuves
- Rendre le cyclisme accessible à tous
- Comment renforcer le rôle du cyclisme dans les Jeux Olympiques et Paralympiques
- Comment le cyclisme peut s'intégrer au tourisme écologique et le stimuler
- Le développement de petites structures cyclistes urbaines (par exemple des parcs BMX), pour encourager des activités saines pour les jeunes
- Les priorités écologiques dans la gestion des épreuves

Axe 2 : La lutte contre le dopage

Objectif : le cyclisme doit créer un « écosystème » centré sur les athlètes dans un contexte favorable du point de vue économique, social, éducatif et culturel, pour éliminer le dopage du sport.

Parmi les thèmes qui seront abordés :

- La sévérité des sanctions en cas de dopage, pour les coureurs et pour leur entourage
- Education antidopage pour les coureurs et leur entourage
- Développement de mesures incitatives aux pratiques exemplaires
- L'impartialité de la Fondation antidopage du cyclisme, ses outils et méthodes
- Amnistie et dénonciation
- Comment identifier les situations à risque
- Rassembler des conseils, des informations ou des indicateurs clés
- Partage des informations avec d'autres organisations de lutte contre le dopage, la police et diverses autorités
- Uniformisation des modèles d'équipes

Axe 3: Les coureurs

Objectif : assurer une relation plus étroite entre l'UCI et les coureurs, en particulier pour permettre à l'UCI d'entendre et de comprendre les préoccupations des coureurs.

Parmi les thèmes prioritaires qui seront abordés :

- Comment s'assurer du transfert opportun d'information pertinente et de qualité aux coureurs
- Augmenter le nombre de coureurs qui jouent un rôle central au sein des différentes instances cyclistes et organisations de coureurs

- Elaborer des mesures visant à garantir de meilleures conditions de travail ainsi qu'une couverture légale satisfaisante pour les coureurs
- Comment améliorer la sécurité lors des courses
- Le développement d'une assistance téléphonique confidentielle pour les coureurs (sera mise en place en janvier 2013)
- Les opportunités ouvertes à l'UCI de rencontrer des coureurs et la création d'un rôle d'« interlocuteur permanent » sur le terrain
- La possibilité d'introduire une licence UCI
- Déterminer des critères pour les instances/organisations qui représentent les coureurs actifs
- Consultations avec des experts « neutres » sur différents thèmes (reconversion, gestion, suivi de la nouvelle carrière)

Axe 4: Le calendrier sportif

Objectif : passer en revue les différents calendriers cyclistes du point de vue de toutes les parties prenantes, ainsi que les systèmes de participation.

Parmi les thèmes prioritaires qui seront abordés :

- Le système d'attribution des points, les classements et les règles de participation
- Comment faire évoluer au mieux les équipes Elite femmes et leur calendrier, ainsi le cyclisme féminin en général
- Comment rendre les courses plus attrayantes pour les spectateurs, et optimiser la couverture médiatique;
- La composition et l'étendue des différents calendriers cyclistes
- Les nouvelles technologies
- La hiérarchie, le(s) format(s) et la mondialisation des compétitions de cyclisme professionnel sur route, y compris les propositions de nouvelles courses et système(s) d'équipes
- Les relations entre le cyclisme professionnel (1^{ère} et 2^e division) et le niveau continental (3^e division)
- La collaboration entre différentes parties prenantes afin d'utiliser les ressources de manière optimale et avec une efficacité accrue
- Un fair-play financier, y compris salaires maximum/minimum et partage des revenus